

**OBJET :      IGNY : REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA ZAE - BILAN DE LA  
 CONCERTATION**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice           :   27  
           Présents                               :   25  
           Présents et représentés         :   25  
           Votants                               :   25

Le mercredi 17 mars 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le , s'est réuni à 19h45, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, En visio-conférence.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-39

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Christian  
Monsieur Richard

LECLERC  
TRINQUIER

Commune de Champlan  
Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Christian LARDIERE**

**Objet :      IGNY : REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA ZAE - BILAN DE LA  
CONCERTATION**

Le Bureau Communautaire,

Sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.103-1 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU les compétences de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et notamment la compétence obligatoire de développement économique « Création, aménagement, entretien et gestion de toute zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

VU la délibération n°2019-24 du Conseil communautaire du 20 février 2019 relative à l'approbation du Schéma directeur de l'Offre Economique (SOE) ;

VU la délibération n°2020-219 du Conseil communautaire du 23 septembre 2020 portant sur les objectifs et modalités de la concertation préalable relatifs au projet de requalification de la zone d'activités économiques d'Igny ;

VU le bilan de concertation annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les modalités de la concertation préalable telles que décrites dans la délibération n°2020-219 ont régulièrement été mises en œuvre sur la période indiquée du 15 octobre au 30 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que cette concertation, en tant que modalité de participation du public à la conception du projet d'aménagement ou d'équipement, s'est bien déroulée pendant la phase d'élaboration du programme définitif des travaux ;

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement des ZAE sont envisagés courant 2021 ;

CONSIDERANT que l'ensemble des moyens déployés ont permis :

- de partager les enjeux du projet, les contraintes techniques et d'usages,
- de donner au public toutes les données nécessaires à l'entendement des obligations techniques, géographiques, financières et de sécurité,
- d'assurer l'information et la participation du public sur le projet en cours d'étude,
- de recueillir les observations et les propositions du public et son expertise d'usage.

Délibération n° 2021-39

CONSIDERANT que le travail de concertation et de co-construction du projet va se poursuivre avec les associations, les propriétaires, les entreprises et les usagers de la zone via une à deux réunions de présentation du projet en phase PRO ainsi que des échanges resserrés pour l'organisation et le suivi de la phase chantier ;

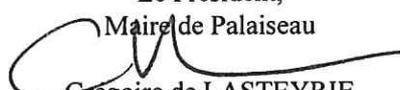
CONSIDERANT l'avis de la Commission communautaire n°2 «Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit» du 10 mars 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. APPROUVE le bilan de la concertation publique concernant le projet la requalification des espaces publics de la ZAE d'Igny joint en annexe ;
2. DECIDE d'approuver les enseignements et les décisions issues de la concertation ;
3. DECIDE la poursuite du travail de concertation et co-construction du projet avec les associations, les propriétaires, les entreprises et les usagers de la zone via une à deux réunions de présentation du projet en phase PRO ainsi que des échanges resserrés pour l'organisation et le suivi de la phase chantier ;
4. DECIDE la publication du bilan de concertation.

Fait et délibéré le mercredi 17 mars 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau  
  
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Monsieur Jean-François VIGIER, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur

Délibération n° 2021-39

David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT,  
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur  
Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique  
FONTENAILLE, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20210317 - lmc 134184 - DE  
Date AR Préfecture : 24/03/21

- Affichée / Publiée le 24/03/21

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).